

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°38/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michael CANIT, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY [Pouvoir à Monsieur Gérard ROY],

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	7
Votants	15

Objet : Partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord dans le cadre de la Game Conf 2025

Par délibération n° 27/2025 du 20 juin 2025, le Comité syndical a validé l'organisation de la Game Conf, colloque d'une journée pour les professionnels du jeu vidéo et du Game Invest, journée B to B d'échanges et de rencontres avec les créateurs de jeu vidéo de Nouvelle-Aquitaine et les investisseurs nationaux et internationaux et les banques locales.

Les deux événements Game Conf et Game Invest auront lieu les jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025 dans les locaux du Cnam-Enjmin, partenaire de l'événement avec SO- Games et le Centre National du cinéma et de l'image animée.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole souhaite s'associer à Magelis pour organiser une opération de relations publiques auprès des professionnels du secteur sous forme d'afterwork le jeudi 9 octobre 2025 après la journée de la Game Conf. Il versera à cet effet la somme de 2 000 euros à Magelis pour contribuer aux frais de logistique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe d'un partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord pour l'organisation d'un afterwork dans le cadre de la Game Conf ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président